

L'ECHO BOMBONNAIS



Bientôt le printemps

MARS 2024

Chères Bombonnaises, chers Bombonnais,

Mercredi 20 mars, jour d'impression de votre écho est la journée internationale dédiée au bonheur, les Nations-Unies invitent ainsi chacun et chacune à célébrer le bonheur.

Je saisis cette belle occasion pour mettre en valeur notre village dans lequel il fait si bon vivre

J'en veux pour preuve ce carnaval **samedi** dernier qui a permis aux habitants de se retrouver avec leurs enfants pour beaucoup déguisés les grands comme les petits, défilant dans les rues de Bombon, avec des déguisements rivalisant de créativité : un instant de pur bonheur capté et rapporté dans cet écho.

Moment de bonheur aussi, celui qui est né le soir de la Saint Patrick à "l'Essentiel" au rythme d'un orchestre de qualité dans une ambiance pleine de gaieté et disons le, de bonheur et de partage.

Autre moment qui fait du bien : déguster le délicieux kouglof ou la baguette tradition primée de notre "Au Bom.. Bon pain"

...Et puis le "61 bis" dont les activités fleurissent.

...Et la soirée théâtre qui a rassemblé plus de cent personnes.

Rassurez-vous, je ne tomberai pas dans un optimisme béat qui occulterait d'autres réalités, nous avons tous conscience des difficultés... mais il est plaisant, parfois, de regarder les beaux moments et ne les boudons pas, au contraire réjouissons-nous ensemble :

oui, il fait bon vivre à Bombon!

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouvel écho. Prenez soin de vous.

Joëlle Salazar

Le mot de Madame la Maire	2
L'école	3
Quelques nouvelles	3
Accueil de loisirs	4
Les vacances d'hiver	4
Vie communale	5
La première réunion avec des jeunes de Bombon.....	5
Rando des 3 châteaux	6
Quelques informations diverses.....	7
Projets communaux	8
Des nouvelles de la future station d'épuration (STEP)	8
Travaux	9
Vie locale	10
Les gendarmes et pompiers de Mormant	10
Citoyenneté et vie publique	12
Elections européennes	12
Savoir vivre ensemble.....	13
Bien vivre sur sa planète et dans son village	14
Mon ami le lombric.....	14
Les déchets.....	15
Vie associative	16
Club philo au 61 bis	16
Carnaval.....	17
Histoire	18
L'affaire de Bombon	18
Infos pratiques	20
SSIAD	20
Intoxication monoxyde d'azote.....	21
Dispositif Améthyste.....	22
Annuaire des entreprises, artisans et commerçants	23
Numéros et contacts utiles	24
Etat civil.....	24
Numéros et contacts utiles.....	24

QUELQUES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Dates à ne pas oublier pour les parents des enfants nés en 2021 :

- Inscriptions à la Mairie pour la rentrée scolaire 2024 du 25 mars au 5 avril. Un courrier sera adressé aux personnes concernées.
- Inscriptions à l'école les mardi 4 et 11 juin



L'entretien des bâtiments :

Les agents du SIRP assurent le nettoyage des locaux de l'école et de l'accueil au quotidien et durant les vacances scolaires avec beaucoup de soin ; les agents techniques quant à eux, effectuent grâce à leur savoir-faire les petits mais si précieux travaux : changement des néons, diverses réparations, peinture... Merci à tous.

Et un grand merci particulièrement à **Madame Micheline Taboulet** qui a pris sa retraite ce 1^{er} mars. Depuis 1988, et jusqu'au dernier jour, elle a fait preuve d'une grande conscience professionnelle. Micheline ne sera plus à son poste mais elle se souviendra de très nombreuses anecdotes qu'elle raconte avec tant de plaisir, de milliers d'enfants qui eux non plus ne l'oublieront pas



Elle a pris le temps de passer le relais à Madame Marie Tancray, également bombonnaise, qui a rejoint l'équipe le lundi 26 février.

Afin d'éviter les dégradations des bâtiments, les élus font également appel à des artisans pour effectuer des travaux plus importants prévus dans le budget : réfection de la cour, peinture des fenêtres, démoussage des toitures...

Notre école, fréquentée par plusieurs générations, a besoin que nous prenions soin d'elle...

C'est ainsi que les élus et l'association de parents d'élèves ont décidé de se retrouver avec tous les volontaires pour vider et nettoyer la grange qui jouxte le logement des anciens instituteurs. **Rendez-vous le samedi 6 juillet !** D'autres informations seront communiquées.

ACCUEIL DES LOISIRS DURANT LES VACANCES D'HIVER :

Le thème était les arts en bandes dessinées.

Voici une jolie production :

Des onomatopées dignes des plus grands dessinateurs.



Et tout le monde en a profité pour fêter mardi gras !

Que de beaux costumes pour petits et grands....



LA PREMIERE REUNION AVEC DES JEUNES DE BOMBON....

S'investir pour son village, pour la vie locale, peut se faire très jeune, à même pas 10 ans. Ce mercredi 28 février 2024 a eu lieu en mairie la première réunion avec des jeunes volontaires. Le but étant de leur ouvrir les portes de ce qui deviendra un véritable conseil des jeunes.

A l'instar des réunions municipales, il y avait un ordre du jour : "Sélectionner un projet à présenter à la CAF de Seine et Marne en vue de décrocher une subvention".

Les futurs conseillers municipaux en herbe ont proposé une dizaine de projets sur des sujets les plus vastes allant de la vitesse dans le village, en passant par une maison des jeunes ou la mise en place de poteaux de rugby sur les terrains de sport.

Ils ont ensuite voté pour sortir 2 projets sur lesquels ils allaient travailler : La mise en place d'un skatepark au city stade et l'accessibilité au transport pour Mormant et Melun.

Ces jeunes Bombonnais ont créé 2 groupes de travail et bloqué une date pour réaliser un dossier de candidature et donc finaliser les projets qu'ils présenteront à la CAF afin d'obtenir une subvention dans les temps. Il faut faire vite, la date limite est fixée au 30 mars 2024.

Lors de sa prochaine séance, le Conseil Municipal pourra recevoir ces jeunes qui, à ce moment, développeront le projet ou les deux, en vue de leur avancement et de leur solidité.

Ce moment d'échanges nous prouve que l'intérêt pour la vie locale est aussi une affaire de jeunesse, même s'ils sont tous loin d'avoir l'âge de voter. Il a également permis de voir que de nombreux sujets évoqués lors des Conseils Municipaux sont aussi des sujets qui interpellent les jeunes Bombonnais tels que : l'accessibilité en zone rurale pour les villes, la sécurité, l'amélioration du cadre de vie.

Par la suite, tous les sujets abordés lors de ces différentes réunions de jeunes seront toujours discutés dans les prochains Conseils Municipaux.

Merci à Alexandre, Camille, Marius, Narel, Laure, Thierry-Arnaud, Lily, Riwel pour leur engagement.



N'hésitez pas vous tous, jeunes de Bombon, à suivre leur exemple et à venir vous aussi nous rencontrer !

RANDO DES 3 CHATEAUX :

Évènement organisé par le Département de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Attractivité et le Codérando



Dimanche 28 Avril 2024 aura lieu la 16ème randonnée des 3 châteaux entièrement gratuite.

7 Parcours sont proposés dont un qui partira de BOMBON pour un circuit en boucle de 25 kms.

Tous les parcours seront disponibles 15 jours avant l'évènement sur l'application MaRando, application gratuite avec guidage GPS détaillé.

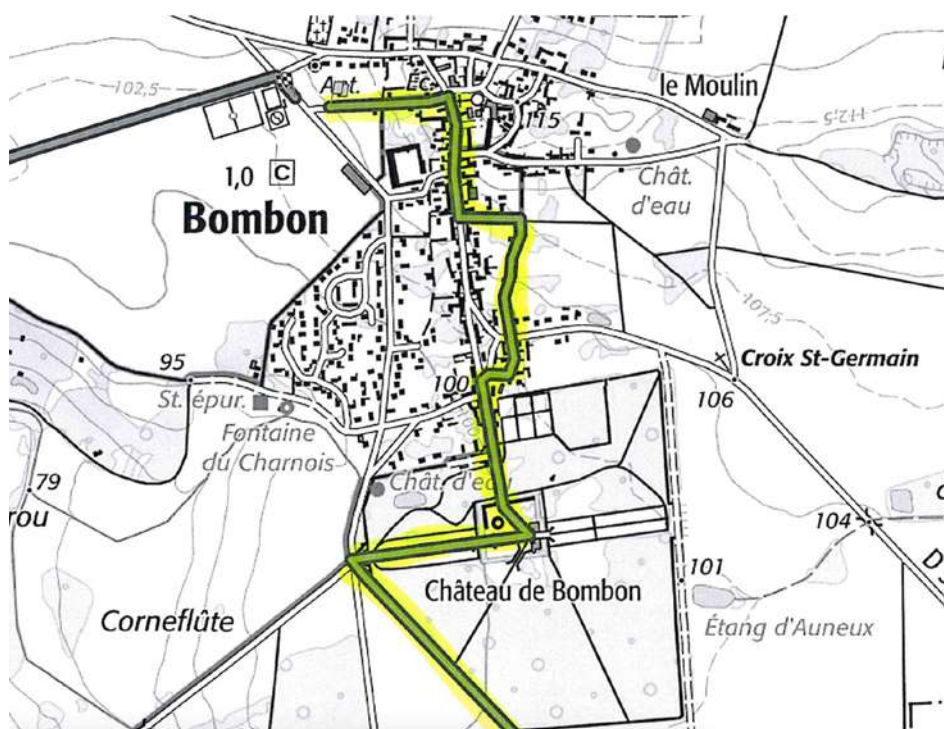
Le départ se fera au stade entre 8h30 et 9h15 pour se lancer à la découverte du patrimoine naturel du Val d'Ancoeur. Pour la première fois, les habitants du château de Bombon ont accepté d'ouvrir leur jardin permettant ainsi aux marcheurs d'admirer le superbe édifice. Un grand merci à eux pour cette belle initiative.

Ce ne sera donc plus la rando des 3 châteaux mais des 4 !!!

Question pratique, les parkings se situeront comme l'année dernière en face du stade (rue du Pré de l'hôtel). Messieurs Truchy et Monsieur Breuil ont la gentillesse de nous prêter leurs parcelles, nous les en remercions chaleureusement. D'autant que nous savons qu'il y aura beaucoup de voitures (l'année dernière près de 800 véhicules).

L'ESSENTIEL et au **BOM...BON PAIN** seront au départ.

Bonne marche à tous et avec du beau temps...



QUELQUES INFORMATIONS DIVERSES, PELE-MELE...

* Le Conseil Municipal a décidé de placer la VC1 de Bombon à la D408 en vitesse réduite à 50KM/H. Cette décision est motivée par la mauvaise qualité de la voie qui risque d'entraîner des dégâts au niveau des pneus et des jantes des véhicules, voire à provoquer des accidents.

Nous avons bien conscience que cette route est à reprendre. Nous essaierons l'an prochain de lancer un contrat rural pour la voirie, ce que nous n'avons pas pu faire cette année, notre budget ne le permettant pas.

* Des miroirs au sortir de la rue des Brissets et de la cour jouxtant cette rue seront placés pour sécuriser les sorties de ces deux voies.

* Compte tenu des plaintes nombreuses liées aux déjections canines sur les trottoirs, particulièrement à proximité de l'école, une borne propreté chien sera installée sur l'espace engazonné devant la rue des Brissets.

En espérant qu'elle soit utilisée à bon escient.

* Une vaste campagne de nouvelles numérotations, appelée campagne d'adressage doit être lancée :

C'est, d'ici le 1^{er} juin 2024, au tour des petites communes de moins de 2 000 habitants, de satisfaire à cette contrainte géographique et topographique. Bombon se doit de répondre elle-aussi à cette mesure.

Pour ce faire, nous allons demander de l'aide aux services de « La Poste ».

* Dans un domaine totalement différent au combien agréable à signaler :



MEILLEURE BAGUETTE DE SEINE-ET-MARNE.

La boulangerie Au Bom Bon Pain primée

Dans le cadre du concours de la meilleure baguette de Seine-et-Marne, la boulangerie Au Bom Bon Pain de Bombon a décroché la médaille de bronze dans la catégorie « Baguette de tradition française ».

Ils sont fiers, et ont de bonnes raisons de l'être ! À l'occasion du concours de la meilleure baguette de Seine-et-Marne, qui s'est tenu le mardi 6 février à Bailly-Romainvilliers, la boulangerie Au Bom Bon Pain de Bombon a obtenu la troisième place dans la catégorie « Baguette de tradition française ».

Défendre le fait maison
Située au 46, rue Grande, au centre du village, le commerce



Gérants de la boulangerie Au Bom Bon Pain, à Bombon, Sébastien (à gauche) et Philippe et leur équipe ont décroché la 3^e place du concours départemental de la meilleure baguette dans la catégorie « Baguette de tradition française » GV/RSM77

Cette récompense est une belle reconnaissance de leur travail, qui vient valider leur *credo* : défendre le tout fait maison et travailler avec des fournisseurs locaux.

Au-delà des pains et pâtisseries classiques, la boulangerie Au Bom Bon Pain propose par exemple à ses clients des spécialités alsaciennes, fidèles aux racines de Sébastien, telles que le fameux gâteau kouglof, ainsi que différentes variétés de bretzel.

Loin de sa région natale, le boulanger continue donc de s'épanouir. Il emménagera bientôt au-dessus de la boulangerie !

■ **Adresse : 49, rue Grande à Bombon. Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 7h à 13h et 16h à 19h30. Dimanche de 8h à 13h. Contact : 01 60 66 37 91.**

a été repris en septembre 2021 par le boulanger Sébastien Schaal et son associé Philippe Ménard, pâtissier, après deux ans de fermeture. Le duo tra-

vailait auparavant dans une boulangerie à Brie-Comte-Robert, et avaient décidé de s'installer au cœur de Bombon pour redonner vie à la boulangerie.

Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, nous avons un des meilleurs boulangers du département.

Félicitations à toute l'équipe, poursuivez ainsi pour le bonheur de tous !

DES NOUVELLES DE LA FUTURE STATION D'EPURATION (STEP).

Comme certains ont pu le constater, nous avons perdu dans notre paysage cette magnifique grue de levage implantée au coeur du chantier, que vous apercevez sur une des photos ci-dessous.

Ces travaux de STEP ont nécessité l'utilisation de camions de fort tonnage ce qui a causé quelques désagréments rencontrés lors des manœuvres, notamment rue de la Bonde et rue de la Fontaine. Mais les entreprises responsables ont vite résolu les problèmes.

Dans les jours à venir des essais d'étanchéité au niveau des canalisations vont avoir lieu..

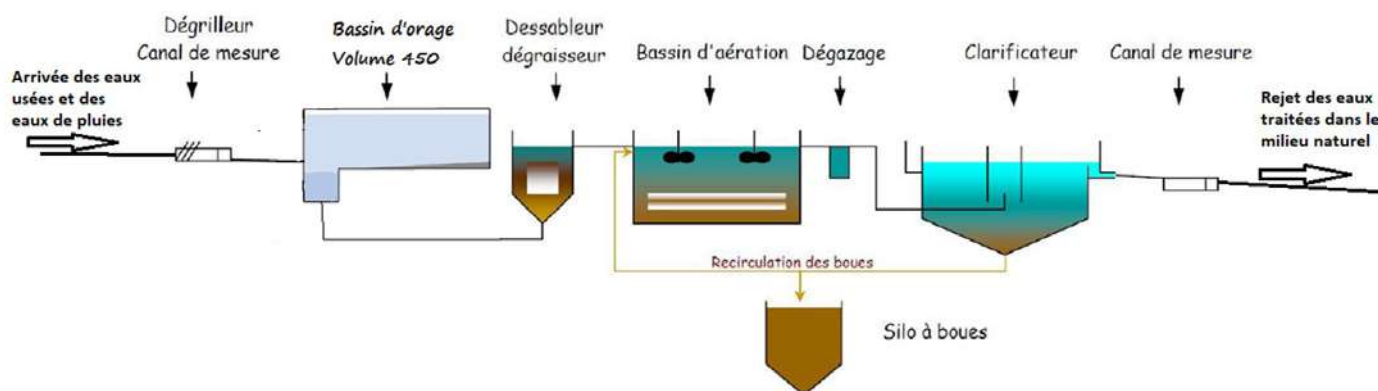
La météo particulièrement pluvieuse a perturbé l'avancée des travaux, les photos montrent à quel point il est difficile de travailler avec une épaisseur de boue pareille.

Le déversoir d'orage devrait être implanté à partir du lundi 18 mars. De ce fait, la rue du Charnois à partir de l'impasse Corneflute sera fermée pour une semaine.

Malgré tout, le planning est tenu puisque la mise en eau de la station d'épuration devrait bien avoir lieu, comme prévu, mi juin 2024 et la mise en service fonctionnelle à la fin de cette année.

Il faut savoir que des réunions de chantier ont lieu quasi tous les mercredis, et notre adjoint aux travaux, Fabrice Rigal, y assiste régulièrement... (avec ses bottes!!!)

Ce schéma vous permettra de saisir comment fonctionne une STEP :



TRAVAUX EN COURS

A propos du futur local technique...

En débutant les fondations, l'entreprise concernée a dû stopper les travaux pour deux raisons :

- Découverte d'un mur en pierres enterré débordant sur la parcelle d'environ 0,80 m obligeant à modifier l'implantation du bâtiment.
- Information du propriétaire voisin au sujet de l'existence d'une cave de 3,00 m environ de profondeur obligeant à descendre les fondations à - 3,00 m au lieu de 1,50 m afin de ne pas exercer de poussée sur le mur enterré de cette cave.

Compte-tenu de ces éléments nouveaux, il a été décidé de décaler le bâtiment à l'intérieur du terrain pour échapper les fondations existantes.

Par ailleurs, les pluies constantes ont stoppé le chantier pendant un moment : le sol argileux de la parcelle n'absorbait plus l'eau qui stagnait dans les trous de fondations.

Cependant, depuis le 11 mars, les travaux ont repris.

....et de l'enfouissement

Le SDESM et l'entreprise SPIE qui travaillent rue de Forest ont terminé les fermetures et les enrobés des tranchées.

SPIE est en attente de recevoir le matériel d'Orange (du retard venant de leur part) qui pénalise le planning d'ensemble mais la réalisation finale s'annonce pour bientôt puisque les travaux devraient repartir le mardi 19 mars prochain.



REPONSE AUX PHOTOS MYSTERES POSEES DANS L'ECHO DE MARS 2023



Entrée de la sacristie



Rue de l'église

LES GENDARMES ET LES POMPIERS DE MORMANT A L'HONNEUR

Ce vendredi 15 mars étaient rassemblés à Saint-Méry des gendarmes de la brigade ainsi que les maires concernés dans leur territoire par l'activité de cette brigade.

A cette occasion, le Major Garrat, commandant depuis huit ans, a présenté les résultats de cette unité qui méritent que nous les signalions.

VOILA DONC QUELQUES CHIFFRES :

Le nombre de faits constatés dans la globalité est de -30% avec un taux d'élucidation qui est passé de 32% à 62%.

Les atteintes aux biens : -53%

Les cambriolages : -74% avec l'item dans les habitations : -84%

Vol de véhicules : -32%

Les violences dites crapuleuses (agressions de personnes) : -60%

Ces chiffres positifs sont de plus stabilisés. Il n'y a eu aucune augmentation mais plutôt une baisse de ces chiffres ces 4 dernières années contrairement aux chiffres nationaux.

Ci-dessous, la brigade au complet avec le Commandant de gendarmerie de Melun (à gauche devant le Major Garrat).

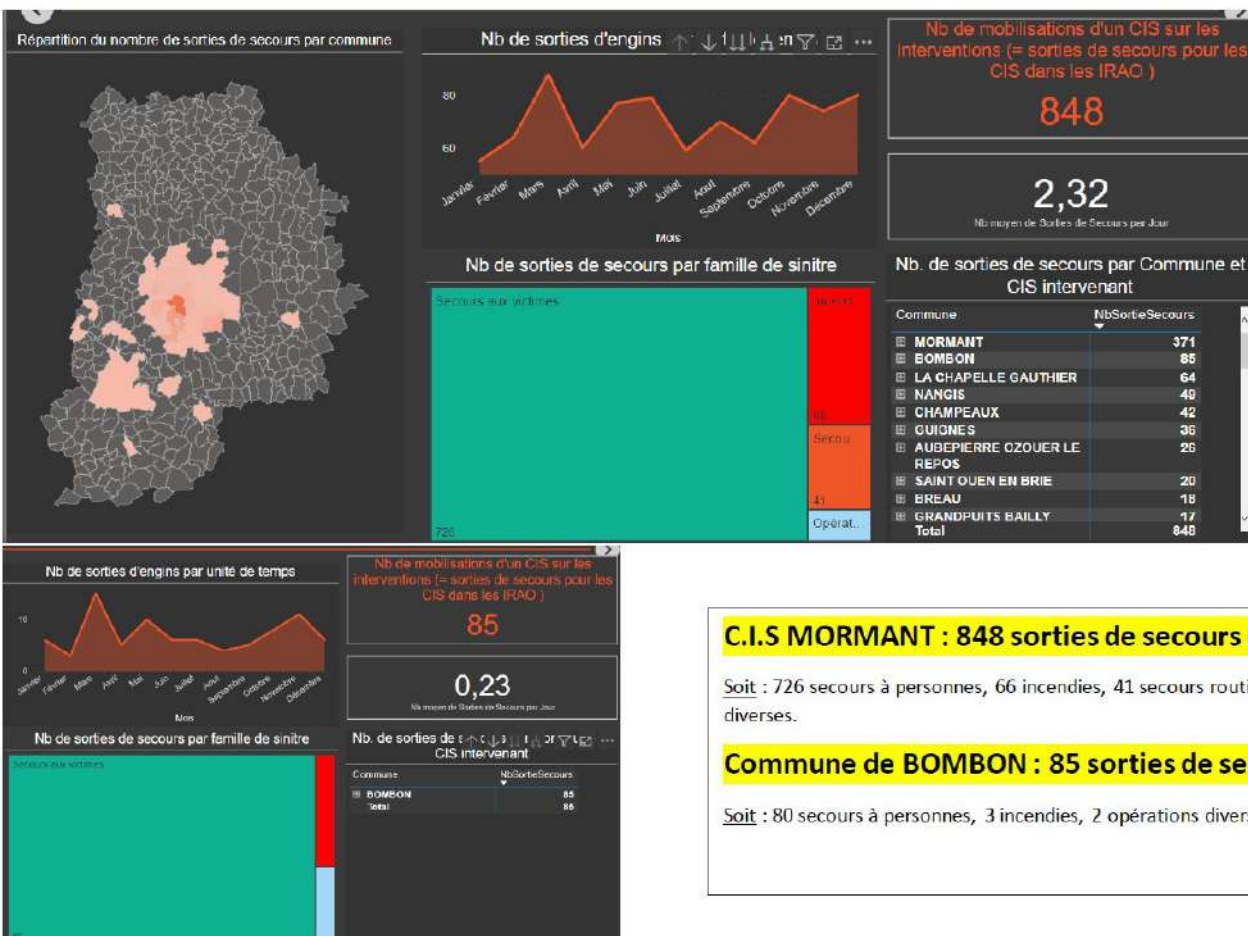


Toujours ce vendredi 15 mars, mais le soir cette fois, fut exposé par le chef du centre, le Lieutenant Gully, le bilan 2023 de l'activité du CIS de Mormant. À cette occasion, en présence de M. le sénateur Cuypers, de M. le député Thieriot et de nombreux élus, fut organisée une cérémonie de mise à l'honneur des personnels nouvellement arrivés au centre ou de ceux qui le quittaient.

Bernard Vidal faisait partie de ceux-là. Son départ à la retraite lui fit prendre du galon : celui d'adjudant que le Lieutenant Gully lui remit sous un crépitement d'applaudissements.



Vous trouverez ci-dessous, le bilan des sorties des pompiers de notre SDIS avec un zoom sur la commune de Bombon. Ce bilan nous a été communiqué par le Lieutenant Gully que nous remercions sincèrement.



C.I.S MORMANT : 848 sorties de secours en 2023
 Soit : 726 secours à personnes, 66 incendies, 41 secours routiers, 15 opérations diverses.

Commune de BOMBON : 85 sorties de secours en 2023.
 Soit : 80 secours à personnes, 3 incendies, 2 opérations diverses.

Nous encourageons très fortement les jeunes intéressés par un engagement au sein des pompiers de se manifester auprès du centre : aidez les autres, donner de son temps et de son énergie... Pourquoi pas !!!

Que ce soient nos gendarmes ou nos pompiers toute la population de Bombon vous remercie du fond du coeur de ce que vous faites pour assurer notre sécurité parfois même au péril de votre vie.

UN GRAND MERCI A VOUS TOUS !!!

ELECTIONS EUROPEENNES 9 JUIN 2024 EN FRANCE

Le compte à rebours est lancé :

- pour les actuels députés européens qui approchent de la fin de leur mandat (2019-2024),
- mais aussi pour les 450 millions de citoyens européens des 27 pays membres de l'U.E.

Du 6 au 9 juin 2024 se dérouleront les 10^e élections européennes à travers le continent, 45 ans après les premières. Les Français se rendront aux urnes le 9 juin pour désigner leurs 81 eurodéputés.



Le siège du Parlement européen à Strasbourg - Crédits : U. J. Alexander / iStock

Combien de députés ?

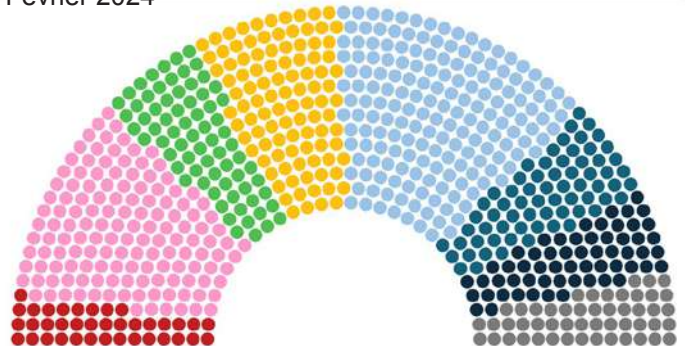
81 députés européens seront élus en France en 2024, deux de plus que lors des élections de 2019. Au total, le Parlement européen comptera 720 membres, contre 705 actuellement

Comment sont élu.e.s les députés européens ?

Les député.e.s européen.ne.s sont élu.e.s au suffrage universel direct à un tour. La législation de l'Union Européenne garantit la représentation proportionnelle : le nombre de sièges obtenus par chaque parti sur le nombre total de sièges de député.e.s dépend du nombre de votes recueillis par leur parti.

Les groupes politiques du Parlement européen

Février 2024



Groupe politique	Nombre de députés européens (février 2024)
● Gauche radicale (La Gauche - GUE/GNL)	37
● Sociaux-démocrates (S&D)	141
● Écologistes et régionalistes (Greens-EFA)	72
● Libéraux-démocrates (Renew)	101
● Chrétiens-démocrates (PPE)	177
● Conservateurs eurosceptiques (ECR)	68
● Nationalistes (ID)	59
● Non-Inscrits (NI)	50

Nombres de parlementaires pour chaque Etat de l'U.E.

Les députés ne siègent pas par délégation nationale, mais se regroupent suivant leurs affinités politiques. Ils sont répartis en **sept groupes politiques** plus le groupe des non inscrits:

Quel est le rôle du Parlement ?

C'est à travers l'exercice de ses différentes fonctions que le Parlement joue pleinement son rôle institutionnel dans l'élaboration des politiques européennes.

Le respect des principes démocratiques au niveau européen est assuré à travers sa participation au processus législatif, ses pouvoirs budgétaires et de contrôle, sa participation à la révision des traités et son droit d'agir auprès de la Cour de justice de l'Union européenne.

Pourquoi aller voter ?

On oublie parfois à quel point le résultat des élections européennes a des incidences sur un grand nombre de personnes. Le Parlement européen adopte **des lois qui concernent tout le monde** : les grands pays comme les petites collectivités, les entreprises puissantes comme les jeunes pousses, au niveau mondial comme au niveau local.

La législation de l'UE répond à la plupart des priorités de la population: environnement, sécurité, migrations, politiques sociales, droits des consommateurs, économie, état de droit et bien d'autres domaines encore. Aujourd'hui, chaque sujet important à l'échelon national a également un angle européen.

Votre vote sera décisif pour déterminer quel.le.s député.e.s européen.ne.s vous représenteront lors de l'élaboration de nouvelles lois. Il aura aussi une influence sur le choix des membres de la Commission européenne. Ces décisions façonneront votre vie quotidienne et celle d'un grand nombre d'autres personnes.

La démocratie ne devrait jamais être considérée comme acquise. **Elle est la somme d'efforts collectifs, et relève d'une responsabilité collective dans laquelle nous avons tous un rôle à jouer.**

La démocratie commence par les citoyen.ne.s: notre vote aux élections européennes lance en quelque sorte le mouvement, et les décisions prises au Parlement ont une incidence sur nos vies. Si nous nous abstenons de participer, nous perdons l'occasion de façonner l'avenir; pire encore, la démocratie parlementaire européenne perd de sa vitalité et ses valeurs sont ébranlées.

pour en savoir plus :

<https://www.touteurope.eu/institutions/le-parlement-europeen/>

<https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/19/le-parlement-europeen-pouvoirs>

SAVOIR VIVRE ENSEMBLE...

Un village est une assemblée de personnes, de tous âges, de toutes professions, de toutes sensibilités, mais le bien vivre passe par l'acceptation de l'autre et aussi par le respect de chacun.

Un des principes de base de la philosophie de Kant se résume ainsi :

« agir de telle sorte que la maxime de notre action puisse être érigée en une loi universelle ».

Traduit ce principe signifie que l'acte que l'on commet doit pouvoir être fait par tous sans nuire à qui que ce soit.

Voilà un formidable principe qui devrait nous animer tous et permettre une vie en commun agréable.

Rassurez-vous pas de cours de philo ici mais simplement quelques réflexions :

EX : vous avez un chien, très bien... Mais vous oubliez peut-être de ramasser ses déjections, pas de petits sacs dans la poche alors... gare au promeneur, même du pied gauche... ce n'est pas agréable avouez le ! Et imaginez que tous les propriétaires de chien laissent les déjections de leurs animaux sur tous les trottoirs ou espaces en herbe de la commune...Où pourrions-nous nous promener ?



EX : comme tous les habitants de Bombon vous sortez régulièrement vos poubelles selon les dates de passage des éboueurs. Très bien... Mais peut-être oubliez-vous de les rentrer... et les laissez plusieurs jours sur le trottoir. Certes certains d'entre vous n'ont pas la possibilité de les placer chez eux. Mais les autres ? Imaginez si tous les Bombonnaises et Bombonnais laissaient leurs poubelles dehors.. On aurait du marron et du jaune sur l'ensemble des rues, pas très joli tout cela.

EX : vous êtes chasseur, très bien. Mais pouvez-vous imaginer que votre activité est dangereuse quand elle a lieu sur des chemins communaux qui sont par nature destinés à la promenade ?

Si tous les chasseurs se retrouvaient ainsi sur des lieux publics, où seraient les promeneurs ?



EX : un petit dernier : vous venez d'arriver à Bombon, votre maison doit encore être aménagée, vous avez un terrain constructible que vous allez vendre, vous devez repeindre vos volets... très bien... Mais vous devez toujours passer en mairie parce que tout ne peut pas se faire forcément comme vous le souhaitez.. Imaginez si chacun faisait comme bon lui semble sans se soucier des règles d'architectures, d'aménagement...Quelle allure aurait notre beau village ?

Par avance MERCI !!!

TRES CHER LOMBRIC

Je souhaitais par ces mots honorer ta présence dans les terres Bombonnaises depuis la nuit des temps.



Ta famille, si variée (une centaine d'espèce en France) et nombreuse puisque vous êtes des centaines par m³ de terre dans les zones les plus protégées des produits phytosanitaires, œuvre dans nos jardins et nos champs avec efficacité et discrétion pour ameublir, améliorer les sols, les fertiliser, les nettoyer et même les dépolluer. En plus de cela, tu permets à l'eau de pénétrer les couches profondes du sol, à l'oxygène d'accéder aux racines, tu boostes la vitale biodiversité des sols, ton système digestif étant une véritable usine à bactéries, rejetant plus de micro-organismes qu'il n'en ingère.

Tu participes aussi, par ton incessant labeur quotidien, à la fixation du carbone que nous rejetons en trop grande quantité dans l'atmosphère, inconscient que nous sommes, et tu luttas ainsi pour nous contre le réchauffement climatique

Un monument devrait t'être dédié au centre du village ! Et pourquoi pas un hymne au lombric chanté à l'école.

De fait dépendons nous tous de toi et de tes congénères. Accepte nos excuses de trop souvent oublier ton investissement vertueux pour nous tous. Nous t'empoisonnons de produits chimiques multiples, te piétons et te coupons en morceaux en pensant, pour nous donner bonne conscience, que chacun de tes bouts pourra repousser alors que c'est pour toi la mort assurée. Je fais donc un vœu que les habitants de Bombon apprennent à t'aimer autant que tu œuvres pour eux.



Accouplement de lombrics

Le lombric est hermaphrodite. C'est à dire qu'il possède à la fois des organes génitaux mâles et femelles. Sauf que chez le lombric, les deux types d'organes ne sont pas « mûrs » en même temps, ceci afin d'éviter qu'il se féconde lui-même. Chez nos amis vers de terre, les individus sont donc d'abord des mâles et deviennent ensuite des femelles. Au moment de la reproduction, les vers mâles se transmettent des spermatozoïdes qu'ils conservent quelques semaines dans une spermathèque et qui serviront à la fécondation des ovules lorsqu'ils seront femelles.

Peu d'œufs seront fécondés. Par contre, chaque individu pourra en pondre au cours de sa vie. ... Comme la nature est bien faite !

A CHAQUE DÉCHET SA SOLUTION

Le SMETOM-GEEODE, basé à Nangis, est le Syndicat Mixte de l'Est seine-et-marnais pour le Traitement des Ordures Ménagères, Gestion Economique et Ecologique des déchets ménagers, Objectifs de Développement Durable. Il regroupe **99 communes**, réparties sur 6 Communautés de communes, lesquelles lui ont confié l'exercice de leur compétence « collecte et traitement des déchets ménagers ».

Que ce soit à la maison ou au jardin, il y a toujours des « déchets » qui ne trouvent places dans la poubelle jaune ou marron. Mais qu'en faire ?

- Les déchets verts : déchetterie, broyage ou compost

Les trois déchetteries les plus proches se trouvent à Mormant, Verneuil l'Etang et Nangis.

En cas de volume important, il faudra se rendre sur la plateforme de Vulaines les Provins.

Il est également possible, sur rendez-vous, de faire broyer les branchages directement à domicile. Le broyat ainsi obtenu pourra servir de paillage au jardin.

Enfin, sur simple demande, un composteur peut être fourni par le SMETOM.



Les bonnes pratiques pour un compost sain et sans odeur :



Il est essentiel de diversifier les apports et d'éviter les couches trop épaisses d'un même produit.

Variez autant que possible parmi les deux types de matières organiques suivantes :

Matières brunes 40 % (souvent sèches et dures) : bois broyé, feuille d'arbre, paille, fleur séchée, branches, brindilles

Matières vertes 60 % (souvent humides et molles) : épluchures, fruits et légumes périmés, marc de café, filtre à thé, fleurs fanées, tonte de gazon.

Les meubles ou autres volumineux : déchetterie, encombrants ou ressourcerie

En plus des déchetteries, le SMETOM propose un service de collecte à la demande. Sur rendez-vous et une fois par an, un enlèvement à domicile peut être mis en place.

Et pourquoi ne pas penser à donner une seconde vie à nos trésors en les confiant à la ressourcerie de Provins !

D'autres services sont également proposés : enlèvement de l'amiante à domicile, fourniture d'un poulailler dans le cadre de l'action « moins de déchets pour des œufs frais »,...

Pour toutes questions ou demande de rendez-vous, le SMETOM est joignable au 01.64.00.26.45 ou par courriel :

contact@smetom-geode.fr

DES ATELIERS A VISEE PHILOSOPHIQUE AU 61 BIS !

Au mois de décembre dernier, des ateliers à visée philosophique se sont déroulés au 61 BIS.

Laure, Margot et Timéo pour les plus jeunes, ainsi que Tristan, Yacine et Lilian étaient présents.



Pour commencer, à partir du mythe de l'anneau de Gygès, la réflexion s'est engagée : **que ferais-tu si tu avais le pouvoir d'être invisible ?**



Faire des blagues, espionner, visiter gratuitement (la tour Eiffel, un palais au Maroc) ou aller au restaurant sans payer, peut être même pour certains, voler (pour faire des cadeaux ou se faire plaisir !) ou même tuer les personnes qui font du mal aux autres. Mais sur ces derniers points, les désaccords se sont exprimés.

Toutes ces idées ont fait réfléchir et les plus jeunes se sont demandé : **pourquoi ne veut-on pas tuer ou voler même si on est invisible ?**

Les plus grands eux, ont choisi cette question : **Les hommes ont-ils un côté obscur ? Lorsqu'ils ont le pouvoir, l'utilisent-ils à mauvais escient ?**

Les échanges ont été riches et ont permis à chacun de s'exprimer et d'écouter le point de vue des autres, enrichissant ainsi la réflexion collective.

Des réponses ont été proposées :

Lorsque quelqu'un agit mal, on peut lui permettre d'évoluer, d'apprendre de ses erreurs plutôt que de le tuer. Tout le monde a le droit de vivre.



L'empathie permet de se mettre à la place des autres et donc de le respecter.

On aime qu'on respecte notre territoire et parfois on est jaloux ou en colère, ce qui peut nous conduire à faire du mal aux autres avec nos paroles ou même nos gestes. Mais pour se défouler, on peut avoir des stratégies : faire du sport, du trampoline, crier dans un coussin ou frapper un punching ball. Discuter peut aussi éviter la violence.

Et d'autres questions ont émergé :

Notre vécu, notre éducation, déterminent-ils nos actions ?

A la naissance, tous les hommes sont-ils bons ?

Est-ce que parfois on a envie d'agir juste parce qu'on est tenté par l'inconnu, juste pour voir ?

Et finalement, c'est quoi la vie ? Peut-on vivre sans les autres ?

Tu as entre 9 et 16 ans ? Tu as envie toi aussi de venir échanger et réfléchir ?

prochain atelier : le **mercredi 24 avril**

14h-15h pour les 9-12 ans

15h15-16h15 pour les 13-16 ans

Pourquoi ?

Pour grandir, apprendre à mieux se connaître, et développer sa confiance en soi.

Pour le plaisir d'échanger avec les autres, de partager sa pensée et enrichir sa réflexion.

Pour chercher des réponses à des questions que les hommes se posent depuis toujours, quel que soit leur âge :

Pour apprendre à devenir un citoyen qui comprend mieux la complexité du monde.

Inscription par mail : au61bis@gmail.com

CARNAVAL DU SAMEDI 16 MARS



organisé par les
parents d'élèves
Bombon/Bréau



Les gagnants



L'AFFAIRE DE BOMBON – 1ère partie

Article paru dans l'Illustration N° 4324 du 16 janvier 1926

On n'eut jamais, sans doute, autant le goût du miracle que dans notre époque de scepticisme officiel et superficiel. On n'a jamais entendu parler autant de pénitence que depuis l'adoption de ce mot d'église par le vocabulaire laïque et fiscal. Miracles et pénitences ont de nouveau repris une valeur d'actualité, ces derniers jours, à propos d'une histoire assez extraordinaire, dont on ne saurait dire qu'elle est tout à fait tragique, ni tout à fait comique. Je veux parler de l'histoire de Bombon.

Les journaux quotidiens nous ont raconté ce petit drame avec un luxe de détails qui ont fourni pendant une semaine la matière pittoresque de leurs rubriques d'information. Je dis que l'affaire de Bombon est un petit drame parce que sa gravité se mesure à la compétence de la correctionnelle et qu'il ne faut pas, même pour faire plaisir aux délinquants, exalter, sous couleur de le flétrir, l'importance de leur délit.

Bombon, petit village briard de Seine et Marne, au nom d'opérette, aura, en moins de dix années, été deux fois célèbre. Pendant un instant de la guerre, il a servi de quartier général au Maréchal Foch. En pleine paix, il a été envahi par une douzaine de mystiques égarés, mais agressifs, qui ont réussi, après la messe dominicale, à s'emparer du curé, Mr l'abbé Desnoyers, et de lui infliger dans sa propre sacristie, à l'aide de disciplines, la grande pénitence. Le motif : l'abbé Desnoyers aurait envoûté une sorte de voyante, une dame Marie Mesmin, prêtresse d'un culte interdit par l'autorité ecclésiastique. Pour obliger le prêtre à retirer le maléfice, on lui avait fait subir, avec une incontestable cruauté et au chant du *Magnificat*, le châtement "ecclésiastique" de la fustigation.

Sommes-nous au vingtième siècle ou conservons nous, sous l'apparence moderne de notre civilisation, quelque survivance du Moyen Age ? Il ne faut pas répondre trop vite. Nous avons encore des sorciers dans nos campagnes. Dans nos provinces du Centre, les paysans, pour être d'opinion politique très avancée, même et surtout les esprits forts qui ne franchissent plus le seuil de leur vieille église, persistent à croire aux stryges, aux dracs, aux loups-garous, aux rondes de sabbat. "Voyez-vous, me disait un excellent prêtre d'une campagne corrézienne, chez nous, quand on ne croit plus à Dieu, on commence à croire au diable" Et il faut reconnaître que, dans l'affaire de Bombon, il a surtout été question du diable.

La dame Marie Mesmin qui prétend être la victime du "sort" que lui aurait jeté le curé de Bombon est, à Bordeaux, la fondatrice non point d'une religion, mais d'une secte. Des fidèles la nomment Maman-Marie et elle se dit la filleule de la Vierge. Tout simplement. Avant de connaître sa présente gloire spirituelle et ses tourments diaboliques, Marie Mesmin était concierge au numéro 13 de la rue du Trente-Juillet, dans la capitale girondine. Notre insuffisance d'information ne nous permet pas de dire si elle était aimable ou irascible, et si elle remettait exactement leurs lettres aux locataires. Mais ce que l'on doit admettre, c'est que la concierge de la rue du Trente-Juillet avait des loisirs, qu'elle tenait cercle dans sa loge, où elle recevait tous les exaltés du voisinage et d'autres lieux et que les habitants de l'immeuble dont elle avait la garde durent faire pendant des années preuve d'une patience que nous ne saurions affirmer louable.

Un jour de l'année 1907, Marie Mesmin rapporta de Lourdes une Vierge de plâtre qui ne se distinguait point des autres figures du modèle connu tirées à des centaines de milliers d'exemplaires. La concierge installa la statue dans sa loge, vraisemblablement humide, et où la proximité d'un foyer facilitait la condensation des vapeurs. Et voici qu'en 1909, Marie Mesmin s'aperçut que l'eau coulait le long du visage et des vêtements de la statue de plâtre. Miracle ! La statue pleurait. Les habitués ordinaires de la loge constatèrent, les premiers, la réalité de ces larmes. Quand on a vu chose pareille on n'en garde point le secret. La loge, bientôt, fut envahie par des visiteurs de toutes qualités et de toutes provenances, parmi lesquels des ecclésiastiques ne manquaient pas.

L'archevêché de Bordeaux s'émut de cette agitation en même temps que les locataires de l'immeuble de la rue du Trente Juillet manifestaient quelque humeur de voir leur concierge devenir la prêtresse d'un culte auquel sa loge servait de temple. Les faux mystiques ou les mystiques égarés, les illuminés, hallucinés, inventeurs de rites et créateurs de sectes ont toujours donné son plus grand souci à l'Église, hors des grands schismes qui la divisèrent. Sans cesse l'autorité ecclésiastique a dû s'ingénier, par la menace ou la persuasion, à discipliner des exaltations qui se manifestaient en parodies grossières de ses ferveurs et de ses rites. Et puisque l'Année sainte, aux nombreuses glorifications des saints, vient de finir, rappelons qu'il n'existe pas au monde de procédures plus minutieuses, plus sévères et plus prudentes que les procédures de canonisation avec leur étapes successives, étendues sur de nombreuses années et parfois, comme ce fut le cas pour Jeanne d'Arc, sur plusieurs siècles. Notons aussi que les enquêteurs romains retiennent plutôt les témoignages qui affirment la hauteur morale d'une vie, la miraculeuse élévation morale qui dresse un être au dessus de son humanité, que toutes les histoires de luttes contre le démon sur lesquelles brode l'imagination populaire. Si l'on a fait un saint du curé d'Ars, ce n'est point en raison des persécutions diaboliques dont il aurait été la victime, c'est parce que toute son existence fut, au degré suprême, une exaltation de l'humilité et de charité chrétienne.

Marie Mesmin, gardienne privilégiée de la statue de Notre-Dame-des-Pleurs, fut invitée par l'autorité ecclésiastique bordelaise à se dessaisir de l'extraordinaire figurine qui, transportée dans un couvent, cessa aussitôt de verser des larmes. La loge du 13 de la rue du Trente Juillet, privée de son attraction miraculeuse, allait-elle donc devenir une loge comme toutes les autres ? N'y aurait-il plus que propos plaisants et sourires moqueurs à l'adresse de la concierge voyante qui déjà se disait adoptée par la Vierge. Marie Mesmin, après avoir pris sa part des ferveurs qui la plaçaient sur le chemin du ciel, n'accepta pas de retomber aussi brutalement sur terre. Elle remplaça la statue de Notre-Dame-des-Pleurs par une reproduction de la Bambina de Milan qu'elle s'était procurée à Tours. Et la Bambina ne tarda pas à exhaler des parfums délicieux, ce qui motiva une nouvelle ruée d'amateurs de miracles vers l'immeuble de la rue du Trente Juillet, dont le propriétaire, sur les plaintes furieuses des locataires, se décida enfin à expulser la concierge visionnaire et thaumaturge. Mais cette "persécution" supplémentaire ne pouvait que combler les vœux de la dame Mesmin. Depuis plusieurs années, les dons affluent, en argent, en nature. Des gens fort bien, des rentiers, des fonctionnaires, un général dit-on, comptaient parmi les zélés de la secte.

Suite et fin dans le prochain ECHO.



De la région de Mormant et
ses environs

1 rue du Pourtour
77720 Aubepierre

Tel. : 01.64.06.54.83

Prestations

- Soins d'hygiène et de confort (Aide à la toilette, douche...)
- Soins techniques infirmiers (Prise de sang, pansement, préparation et distribution des médicaments...)
- Soins relationnels (Ecoute, soutien, accompagnement...)
- Prévention (Education)

Missions

- Permettre et faciliter le maintien à domicile
- Eviter autant que possible les hospitalisations
- Retarder l'entrée en institution

Objectifs

- « Les services de soins infirmiers à domicile assurent, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de bases et relationnels auprès :
- Des personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendants
 - Des personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ».

Décret n° 81-448 du 8 mai 1981

Prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie

INTOXICATION MONOXYDE D'AZOTE

<file:///Users/joelle/Documents/e%CC%81chos/e%CC%81cho%20novembre23/Les%20intoxications%20au%20monoxyde%20de%20carbone%20peuvent%20concerner%20chacun%20de%20nous%20-%20Adoptez%20les%20bons%20gestes%20.html>

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole etc.) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner chacun de nous. Afin de limiter les risques, adoptez les bons gestes :

- avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans votre résidence principale, et secondaire le cas échéant ;
- tous les jours, même quand il fait froid, aérer au moins 10 minutes votre logement ;
- maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer ou cuisiner en intérieur des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.



Au niveau collectif : les organisateurs de rassemblements (manifestations culturelles ou religieuses), ou de réunions de famille doivent être tout particulièrement attentifs. Les intoxications liées à l'utilisation de chauffages à gaz sont fréquentes.

Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer.

Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite : en cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.

Au cours de la période de chauffe 2016-2017, 1 073 épisodes d'intoxication au CO survenus par accident et impliquant 3 890 personnes ont été signalés au système de surveillance de Santé publique France. Le nombre de signalements d'intoxication par le CO est stable par rapport à la saison précédente et marqué par la présence de pics du nombre d'intoxications pendant les périodes les plus froides de l'hiver. Deux épisodes collectifs d'intoxication par le CO sont survenus dans un lieu de culte en lien avec l'utilisation d'un appareil de chauffage radiant.

Une brochure pour informer sur les réflexes qui protègent.

Le dépliant « **Les dangers du monoxyde de carbone, pour comprendre** » présente les dangers de ce gaz, les appareils et les installations susceptibles d'émettre du CO, ainsi que les bons conseils pour éviter les intoxications. Il est diffusé auprès des mairies, des services de protection maternelle et infantile (PMI), des laboratoires d'analyses médicales.

– Santé publique France : 01 49 33 22 42 - presse@santepubliquefrance.fr

DISPOSITIF AMETHYSTE

Vous trouverez ci-dessous, un récapitulatif reprenant différentes informations.

A compter du 1^{er} janvier 2024

Les personnes âgées de 65 ans et plus, non assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les adultes reconnus handicapés avec un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80 % ou bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés et non assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les anciens combattants âgés de 65 ans et plus, titulaires d'une cartes délivrées par l'ONAC sans condition de ressources.

Les veuves de guerre titulaires d'une pension en application de l'article L.43 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et Victimes de Guerre, âgées de 65 ans et plus, sans condition de ressources.

Frais de dossier : 22 €

Coût d'un forfait Améthyste 4-5 à la charge du Département : 244,92 €

NB : les critères de délivrance des forfaits Améthyste 1-5 et les coupons Mobilis restent inchangés

Enfn, je vous rapelle que le Bureau Améthyste reste à votre disposition pour tout complément d'information.



ANNUAIRE DES ENTREPRISES, ARTISANS ET COMMERÇANTS

Vous trouverez sur cette page, un annuaire des entreprises, artisans, commerçants présents sur le village.

Cet annuaire n'est pas exhaustif, les entreprises qui n'y sont pas et qui souhaitent apparaître dans les prochaines éditions, peuvent en faire la demande auprès de la mairie.

INFIRMIÈRE LIBÉRALE : SYLVIE LENFANT

01 64 38 71 26 - 06 84 84 84 77 - sylvie.lenfant@hotmail.fr

TAXI : TAXI VICTOR

<https://www.chauffeur-victor77.fr/> - 06 63 40 88 09 - contact@taxivictor77.fr

ARTISTES/DESIGNERS : PROJET CUMULUS

<https://www.projetcumulus.fr/> - 06 82 29 97 67 - contact@projetcumulus.com

OBJETS PERSONNALISÉS POUR PETITS ET GRANDS :

LOULOU ET CHOUPINETTE <https://www.loulouetchoupinette.com/> - contact@loulouetchoupinette.com

PLOMBERIE : ACG PLOMBERIE

06 89 96 04 79 - acg.plomberie@gmail.com

PLOMBERIE SOLUTION - 67, rue Grande 77720 Bombon - 06 49 58 98 43 -

plomberie.solution@orange.fr - <http://www.plomberie-solution.fr>

BOULANGERIE

AU BOM... BON PAIN

49 rue Grande, 77720 Bombon - 01 60 66 37 91 - au-bom-bon-pain@orange.fr

Facebook : Au Bom Bon Pain

Horaires : du lundi au samedi : 7 h 30 - 13 h et 16 h - 19 h 30 - Le dimanche : 8 h - 13 h

Fermeture le mercredi

EPICERIE, PRODUITS LOCAUX, CAFE, TABAC, RESTAURANT TRADITIONNEL **L'ESSENTIEL**

47 rue Grande, 77720 Bombon - 01 78 49 71 95 - lessentieldebombon@gmail.com

Facebook : L'Essentiel de Bombon

Horaires : du mardi au samedi : 7 h - 20 h - Le dimanche : 7 h - 13 h - Fermeture le lundi

ESTHETICIENNE A DOMICILE **LYNAÏS BIEN ÊTRE**

lynaisbienetre@gmail.com tel : 07 60 24 92 17

ELECTRICITE - **A-H ELECTRICITE** : 16 rue de BREAU 77720 BOMBON

06 16 36 12 86 - fambrosini24@gmail.com

PROTHÉSISTE ONGULAIRE ET MASSEUSE BIEN-ÊTRE **ELODIE NAVARRO**

07 88 34 83 98 - elodienavarro90@icloud.com

AGENDA

Samedi 27 AVRIL : Inauguration du 61bis (salle des associations)

Dimanche 28 AVRIL : Rando des 3 Châteaux

Mercredi 1^{er} MAI : Brocante F.R.B.

Mercredi 8 MAI : Commémoration Armistice 1945

Samedi et Dimanche 1^{er} et 2 JUIN : Fête Communale

- Dimanche 9 JUIN : Elections Européennes

- Vendredi 21 JUIN : Fête de la musique

- Vendredi 5 JUILLET : Vacances Scolaires



ETAT CIVIL

NAISSANCE :

MACEDO Lyane, Rosa, née le 09/12/2023

MOWELLE Yihina-Flore, née le 05/02/2024

ALVADO Noé, Sylvain, Bruno, né le 10/02/2024

Félicitations aux heureux parents

DECES :

ROEDSENS Madeleine, Clémentine, Alida épouse

GARNIER, décédée le 15/11/2023

MICHIELS Daniel, René, décédé le 15/11/2023

GARNIER Jacqueline, Odette épouse FEUVRIER,

décédée le 03/12/2023

JOUSSET Marie-Thérèse, Geneviève, Jacqueline

épouse VIVIEN, décédée le 08/12/2023

GUYADER François, Alain, décédé le 01/12/2023

ANDERSEN Kirsten, Margrethe, décédée le 25/01/2024

THOMASSIER Louise, Augustine, décédée le 29/01/2024

LANDAIS Agnès, Françoise, Geneviève, Nicole épouse

FOURÉ, décédée le 31/01/2024

GRASSO Olga, Nunzia, Camilla, Giovanna épouse DE

CASTRO MOURAO, décédée le 23/02/2024

Toute notre sympathie aux familles endeuillées

BULLETTIN MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOMBON

Directeur de la publication : Joëlle SALAZAR

Responsable de la communication :

Alain GAUTHIER

Comité de rédaction :

Mmes Christine DELENIN, Coryne GALINOÙ,

Joëlle Salazar, MM. Jacques CHIRON, Pierre

GALINOÙ, Alain GAUTHIER, Bernard VIDAL

Maquette : Conchita PAREDES

Impression : mairie de Bombon



NUMEROS ET CONTACTS UTILES

MAIRIE :

48, rue Grande - Tél. : 01 64 38 72 98.

Le secrétariat vous accueille les : lundi, jeudi et vendredi de 10 h 30 à 12 h, Mardi de 17 h à 18 h 30.

E-mail : accueil@bombon.fr. Site Web : bombon.fr.

Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=61555878524386>

N'hésitez pas à consulter le site, à faire des commentaires, des suggestions, ou donner des idées d'amélioration.

DECHETTERIE DE MORMANT :

contact@smetom-geeode.fr - Tél : 01 64 00 26 45

Za Rue des Frères Lumières - 77317 Mormant

Horaires :

Lundi : 14 h - 17 h, mardi, mercredi et vendredi : 9 h - 12 h 20 et 14 h - 17 h

Samedi : 8 h 30 - 17 h 20.

Toutes les déchetteries fonctionnent selon les mêmes horaires et sont fermées les jours fériés, les dimanches et lundis de Pâques et Pentecôte compris.